

HABITAT JEUNES

Septembre 2026

Synthèse d'étude

n°1

Qui demande un logement en Habitat Jeunes ?

En bref

En 2025, plus de 48 500 demandes de logement ont été adressées au réseau Habitat Jeunes via le système d'information Habitat Jeunes (SIHAJ), utilisé par environ 60 % des adhérents. Moins d'une sur deux a abouti à un séjour. Les demandeur-ses sont majoritairement jeunes, en formation ou en emploi, et disposent de faibles ressources. A caractéristiques comparables, l'activité, l'âge et les disparités régionales influencent fortement l'obtention d'un logement.

Un volume de demandes en hausse

En juin 2018, l'Unhaj sortait un 4 pages intitulé « Les demandes de logements du 1er octobre 2017 au 31 mars 2018, un volume d'offre insuffisant ». Près de 10 ans plus tard, ce constat ne s'est pas résorbé : durant l'année 2025, plus de 48 500 demandes ont été enregistrées dans SIHAJ, outil utilisé par environ 60 % des adhérents du réseau Habitat Jeunes, puis clôturées, mais moins d'une sur deux a abouti à un séjour.

Si cette augmentation peut s'expliquer en partie par le nombre croissant de résidences et services qui utilisent SIHAJ, cela ne suffit pas à couvrir l'ensemble du phénomène. Elle s'inscrit dans un contexte de tension structurelle sur le logement des jeunes. Ce dernier a d'ailleurs été qualifié « d'urgence sociale » dans le rapport du COJ et du CNH[1] : les jeunes sont de plus en plus précaires, tandis que les logements se raréfient. L'accès à un logement autonome devient plus complexe, et Habitat Jeunes joue un rôle transitoire avant l'accès à un logement autonome.

Cette synthèse analyse les caractéristiques des demandes de logement Habitat Jeunes, notamment en comparant les demandes acceptées de celles qui sont refusées, afin de comprendre qui sont ces

jeunes en recherche de logement, quelles sont leurs motivations, et si l'accès au logement Habitat Jeunes est influencé par certaines de leurs caractéristiques.

Seulement 44% des demandes aboutissent à un séjour

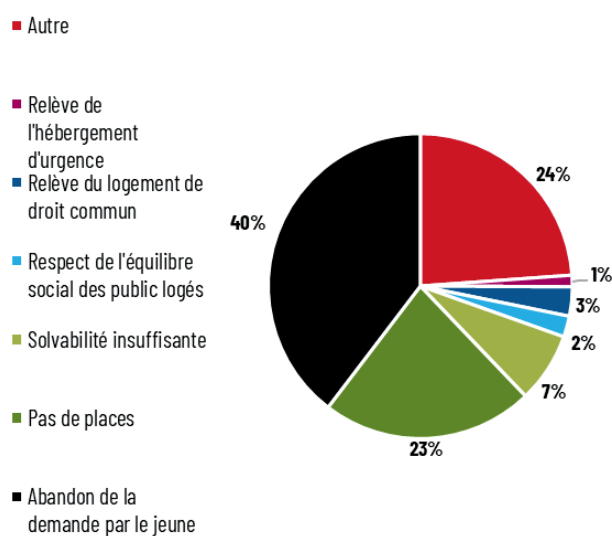
Par rapport à 2018, la part des demandes satisfaites a baissé de 17 points de pourcentage. A cette tendance s'ajoute un effet « plancher » : les 56% de demandes non satisfaites sont probablement sous-estimées, par exemple lorsque le motif de refus est évident (pas de logement disponible sur la période demandée, âge trop élevé ou trop bas...), les demandes ne sont pas toujours enregistrées dans SIHAJ.

[1] Conseil national de l'habitat et Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, Logement des jeunes : une urgence sociale !, 2025 : <https://www.habitat-jeunes.org/wp-content/uploads/2025/01/coj-cnh-rapport-logement-des-jeunesadapte.pdf>

Sur les 56% de demandes qui n'aboutissent pas, 40% sont des abandons (*figure 1*), en partie liés au manque de place qui allonge les délais d'attente et décourage certain-es demandeur-ses. Les refus pour solvabilité insuffisante restent minoritaires (7%). Reste donc à savoir qui, parmi celles et ceux qui vont au bout de leur démarche, obtient un logement.

Une fois déposée, une demande met en moyenne 46 jours à être traitée (délai tiré vers le haut par quelques situations longues), et la moitié des demandes sont traitées en moins de 18 jours. Les mois de juillet et septembre concentrent le plus de demandes, notamment à cause des entrées en formation à la rentrée.

Figure 1 : Motif de non-attribution d'un logement, 2025



Lecture : en 2025, 7 % des demandes sont refusées pour motif de solvabilité insuffisante.

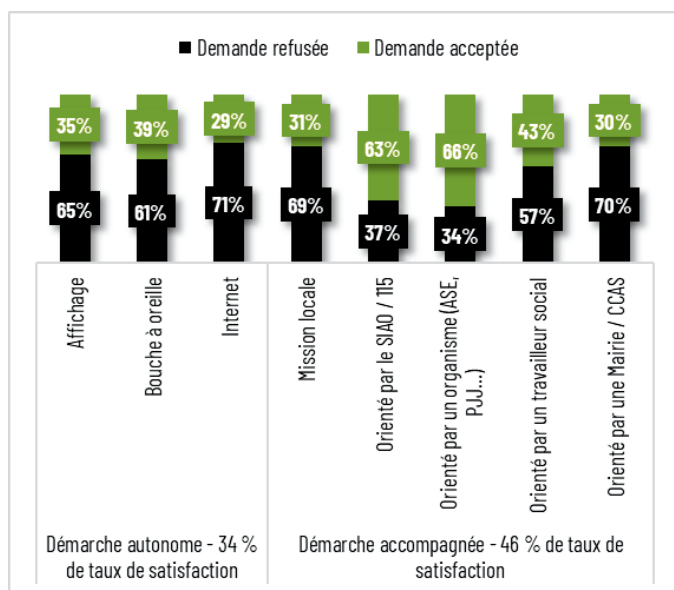
N = 20 704

Qui demande un logement ?

Un public jeune, précaire et ancré localement

L'âge moyen des demandeur-ses est de 22 ans, et 60% des demandes proviennent d'hommes. L'activité professionnelle des demandeur-ses peut s'apprécier selon trois grands profils : près d'un-e sur deux est en parcours de formation (alternance majoritairement) un tiers est en emploi (hors apprentissage), et 10% sont en recherche d'emploi. Le niveau de ressources est faible puisqu'au moins deux tiers des demandeur-ses vit sous le seuil de pauvreté monétaire, et près de la moitié déclare moins de 836€ par mois.

La majorité des demandes de logement proviennent de jeunes déjà ancrés sur le territoire : 60% des demandeur-ses résident dans le même département que la résidence pour laquelle ils et elles ont formulé une demande. Le premier motif de recherche de logement évoqué est le rapprochement du lieu d'activité, ce qui coïncide avec la forte part de jeunes en alternance, en formation et en emploi. Mais d'autres motifs sont liés à une certaine précarité : 16% anticipent une sortie prévue de leur logement/hébergement actuel, 13% sont sans logement ou à la rue, et 11% affirment chercher un logement pour cause de rupture ou conflit familial.

Figure 2 : Taux de demandes satisfaites selon l'origine du contact avec Habitat Jeunes, 2025

Lecture : en 2025, les demandeur-ses ayant eu écho d'Habitat Jeunes via une démarche accompagnée sont 46 % à voir leur demande aboutir. Parmi elles et eux, les jeunes orienté-es par le SIAO ou le 115 sont 63 % à voir leur demande satisfaite.

N = 36 426

Comment sont faites les demandes ?

Deux principaux canaux d'accès se distinguent quant à la formulation d'une demande. La moitié découvre Habitat Jeunes de manière autonome (internet, bouche à oreille...). Un tiers en ont écho grâce à un accompagnement professionnel ou institutionnel (mission locale, SIAO...). Ce même clivage se retrouve dans les raisons du choix Habitat Jeunes : plus de la moitié (54 %) opte délibérément pour cette solution, mais plus d'un tiers (35 %) y arrive par défaut, faute d'autres solutions ou placé-es par un tiers institutionnel.

Qui obtient un logement ?

Certaines caractéristiques font une vraie différence sur le taux d'obtention. Reprenons l'idée de notre double canal d'accès (autonome VS accompagné) : le taux d'obtention grimpe à 46% pour les démarches accompagnées, contre 34% pour les démarches autonomes (figure 2). Ce même clivage se retrouve dans le profil des demandeur-ses : celles et ceux déjà locataires dans une résidence sociale voient plus souvent leur demande acceptée (52%) que celles et ceux hébergé-es chez un-e proche (38%) ou en sous location (28%), probablement parce qu'ils et elles bénéficient déjà d'un accompagnement et d'une orientation plus ciblée.

D'autres facteurs restent à analyser : âge, genre, ressources, activité et région semblent peser sur les chances d'obtention, mais ces effets peuvent se mélanger entre eux : un-e apprenti-e est par exemple souvent plus jeune qu'un-e demandeur-se d'emploi, et un taux d'acceptation plus élevé peut refléter un effet de l'âge plus que de l'activité elle-même.

Pour isoler l'effet propre de chaque caractéristique, toutes choses égales par ailleurs, une régression logistique a été menée sur 23 432 demandes, acceptées ou explicitement refusées par la structure (hors non-réponses et motifs « autre, précisez » et « abandon de la demande par le jeune » lors d'un refus). Les résultats indiquent, pour chaque profil, combien de fois plus ou moins il a de chances d'obtenir un logement par rapport à un profil de référence. Par exemple, dire qu'un-e apprenti-e a 2 fois plus de chances qu'un-e salarié-e précaire signifie que, à âge, genre, ressource et région identiques, sa demande aboutit deux fois plus souvent : l'écart n'est donc pas dû au hasard ni à d'autres différences entre les deux profils, mais bien à l'activité elle-même. Plus le nombre de « * » est important, plus le résultat est significatif.

Trois facteurs dominants : l'activité, l'âge et la région

L'activité est un facteur important : par exemple, être apprenti-e accroît les chances d'obtenir un logement, probablement grâce à la solution adaptée qu'est Habitat Jeunes (séjours fractionnés, APL fréquentes...).

L'effet de l'âge va dans le même sens que ce qui était observé en 2018 : plus l'âge augmente, plus les chances d'obtenir une réponse favorable diminuent.

La région montre l'écart le plus marqué : à profil identique, les chances varient de 3,6 fois moins (IDF) à 14,6 fois plus (PACA) qu'en Nouvelle-Aquitaine, signe que l'équilibre entre offre et demande locales peuvent peser plus que les caractéristiques individuelles des jeunes.

En revanche, genre et niveau de ressources n'ont pas d'effet propre significatif une fois les autres facteurs neutralisés.

Tableau 1 : Résultats de la régression logistique

Modalités de référence : Salarié-e précaire, 18-21 ans, Homme, 488-836 €, Nouvelle-Aquitaine.

Variable	Modalité	Résultat	Sign.
Activité	Apprenti-es	2,1 fois + de chances	***
	CDI temps plein	1,8 fois + de chances	***
	Demandeur-ses d'emploi	2,2 fois - de chances	***
	Scolaires, étudiant-es, stagiaires	1,4 fois - de chances	***
	Autre	1,1 fois - de chances	n.s
Âge	Moins de 18 ans	2,3 fois + de chances	***
	22-25 ans	1,4 fois - de chances	***
	26 ans et plus	1,7 fois - de chances	***
Genre	Femme	1,1 fois - de chances	n.s
Ressources	Moins de 488€	Identique	n.s
	De 836 à 1186 €	1,2 fois + de chances	***
	De 1186 à 1521€	1,4 fois + de chances	***
	Plus de 1521€	Identique	n.s
	Non renseigné	3 fois + de chances	***
Région	Auvergne-Rhône-Alpes	6,7 fois + de chances	***
	Bourgogne-Franche-Comté	3,9 fois + de chances	***
	Bretagne	3,2 fois + de chances	***
	Centre-Val de Loire	9,5 fois + de chances	***
	Grand Est	4,1 fois + de chances	***
	Hauts-de-France	1,3 fois - de chances	***
	Île-de-France	3,6 fois - de chances	***
	Normandie	1,7 fois + de chances	***
	Occitanie	1,1 fois + de chances	*
	Pays de la Loire	2,8 fois + de chances	***
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,6 fois + de chances	***

Lecture : un-e jeune de moins de 18 ans a, toutes choses égales par ailleurs, 2,3 fois plus de chances qu'un-e jeune de 18-21 ans d'obtenir une réponse favorable à sa demande. Seuils de significativité : *** $p < 0,001$. « n.s » = résultat non statistiquement significatif ($p > 0,05$).

Méthodologie

Cette étude s'appuie sur les données extraites du logiciel SIHAJ. En tant qu'outil métier, il permet entre autres d'enregistrer les demandes de logement adressées aux résidences et services. Environ 60 % du réseau Habitat Jeune est couvert par SIHAJ, nous faisons donc l'hypothèse que les données utilisées pour cette étude sont représentatives du réseau Habitat Jeunes.

L'analyse porte sur 46 356 demandes clôturées enregistrées durant l'année 2025, après un travail de nettoyage et de vérification de la qualité des données.

Seules les demandes des demandeur-ses principaux-ales ont été conservées.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer à la version complète de l'étude.

Rédaction et analyse : Léa Luquet
Responsable de publication : Marianne Auffret

Soutenu par



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement



Habitat Jeunes

12, avenue du Général-de-Gaulle CS 60019 — 94307 Vincennes Cedex
01 41 74 81 0 - www.habitatjeunes.org

